



Les dépanneurs font front commun contre le tabac de contrebande



par Marie-Ève Veillette

Voir tous les articles de Marie-Ève Veillette

Article mis en ligne le 11 juin 2009 à 13:22

Soyez le premier à commenter cet article



Jean-Luc Richard, propriétaire du Dépanneur Premier Choix à St-Grégoire, Aaron Nadeau, de l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, Michel Gagnon, propriétaire du dépanneur Sonichoix, à Gentilly, et Michel Gadbois, porte-parole de l'Association canadienne et québécoise des dépanneurs en alimentation. Photo, Le Courrier Sud

«Il y a un an, la police a fait une grosse saisie de cigarettes de contrebande à St-Grégoire. D'un coup, mes ventes de cigarettes ont doublé. Mais trois semaines plus tard, ce boom était fini : un autre réseau de contrebandiers était opérationnel.»

Jean-Luc Richard, propriétaire du Dépanneur Premier Choix à St-Grégoire, constate avec frustration l'impact qu'a le tabac de contrebande sur son chiffre d'affaires. «Nous sommes quatre marchands dans le périmètre à vendre des cigarettes. J'imagine que je ne suis pas le seul à avoir doublé mes ventes après cette saisie. C'est dire à quel point les cigarettes de contrebande font mal à nos revenus en temps normal.»

Michel Gagnon, propriétaire du dépanneur Sonichoix, à Gentilly, fait le même constat.

«On est dans un petit milieu. On connaît notre clientèle. Les gens nous le disent : nos cigarettes sont trop chères. C'est pourquoi ils se tournent vers les cigarettes illicites, et ce, sans se cacher.»

Le porte-parole de l'Association canadienne et québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA / ACDA), Michel Gadbois, estime que les commerçants ont un manque à gagner annuel se situant entre 10 000\$ et 20 000\$ à cause de la contrebande de tabac. «La contrebande de cigarettes a repris de plus belle depuis que les gouvernements fédéral et provinciaux ont doublé les taxes sur le tabac, passant de 20\$ la cartouche en 2000, à 45\$ en 2006.»

Selon M. Gadbois, plusieurs commerces ferment leurs portes à cause de la contrebande. «On parle d'un dépanneur par jour au Québec durant l'année 2008. Les propriétaires qui respectent la loi ne sont pas en mesure de concurrencer le tabac de contrebande, dont le prix n'est qu'une fraction de celui des cigarettes de contrebande, c'est-à-dire 1\$ le paquet de 20. Le prix est de 8\$ une fois les taxes acquittées.»

À son avis, une baisse de taxes freinerait la croissance de la contrebande, et pourrait même la faire diminuer. «Selon un sondage mené par notre association, la majorité des fumeurs de cigarettes de contrebande retourneraient aux cigarettes légales si le gouvernement baissait de moitié les taxes. D'abord parce que les cigarettes illégales goûtent mauvais, et ensuite, parce qu'elles sont encore plus dangereuses pour la santé.»

Cette mesure est loin de plaire à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Son porte-parole, Louis Gauvin, rappelle que la baisse des taxes sur le tabac, au milieu des années 1990, a eu un impact important sur l'augmentation du tabagisme. «La solution au problème n'est pas une réduction des taxes, mais des contrôles visant les sources de la contrebande, soit toutes les activités criminelles liées à la fabrication, la distribution et la vente de cigarettes illégales», soutient-il.

À cet argument, Michel Gadbois réplique que dans le sondage mené par son association, les répondants affirment que les taxes excessives imposées sur les cigarettes depuis 2001 n'ont pas aidé à réduire leur tabagisme. «Sur le plan de la lutte au tabagisme, c'est une mesure totalement nulle», conclut-il.